

# News letter

VOICI LE BULLETIN  
D'INFORMATION SUR  
LES ACTIONS DU  
MOUVEMENT CITOYEN  
VISON DEMAIN

## LES SUJETS

Le fonctionnement du  
conseil de l'action sociale:  
le C.P.A.S.

---

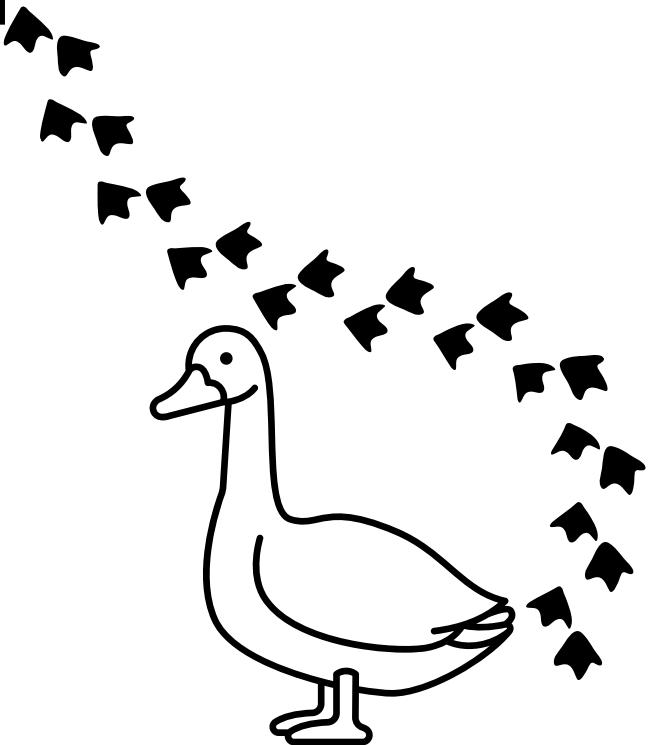
Le conseil communal du  
trimestre

---

Suivi des dossiers

---

La participation de Visons  
Demain



# Le Centre Public d'Action Sociale:

Depuis plusieurs semaines / mois, vous entendez parlé de plus en plus des CPAS mais savez-vous comment celui-ci fonctionne politiquement et quels sont les différents rôles?

Voici quelques pistes...

## **Notre conseiller de l'Action Sociale :**

Jean-Philippe Biegs

50 ans - Papa de deux enfants

Assistant social à l'AVIQ branche handicap. Il travaille dans le département accueil et hébergement. Précédemment il travaillait dans le cadre de l'accessibilité des lieux de loisirs, de l'intégration professionnelle notamment. Il a également travaillé comme assistant social au CPAS de Liège et au sein de l'ASBL La Lumière Bénévole Cap 48

Vérificateur bénévole des points-noeuds pour le réseau cyclable  
Ancien animateur scout



## **Les organes du CPAS**

### **Sa composition**

Le CPAS est administré par un conseil de l'action sociale composé de 11 membres. Les sièges au conseil de l'action sociale sont répartis par groupes politiques proportionnellement au nombre de sièges dont chaque groupe politique bénéficie au sein du conseil communal à la suite des dernières élections communales:

- la présidente du CPAS (PS)
- 4 conseillers du MR
- 2 conseillers du PS
- 3 conseillers d'ICEO
- 1 conseiller de Visons Demain

### **Quelles sont ses compétences?**

Le conseil régit tout ce qui est de la compétence du centre public d'action sociale, à moins que la loi n'en dispose autrement.



## **Comment fonctionne-t-il?**

Le conseil de l'action sociale se réunit au moins dix fois par an sur convocation du président, aux jour et heure fixés par le règlement d'ordre intérieur.

Le président est tenu de convoquer le conseil de l'action sociale :

- soit à la demande du bourgmestre,
- soit à la demande d'un tiers des membres en fonction, aux jour et heure, et avec l'ordre du jour, fixés par eux.

Les réunions du conseil se tiennent physiquement au siège du CPAS, à moins que le conseil n'en décide autrement pour une réunion déterminée.

Toute proposition écrite émanant d'un membre, remise au président au moins douze jours avant la date de réunion, doit être inscrite à l'ordre du jour de cette réunion ; elle doit être accompagnée d'une note de synthèse explicative ou de tout document susceptible d'éclairer le conseil.

Le président du conseil de l'action sociale préside le conseil. Toutefois, comme le bourgmestre peut assister, avec voix consultative, aux séances du conseil de l'action sociale, il peut les présider aussi s'il le souhaite.

## **Le bureau permanent**

### **Sa composition**

Chaque CPAS doit disposer d'un bureau permanent qui reste en fonction jusqu'à l'installation du nouveau conseil.

Le bureau permanent, son président inclus, compte 4 membres pour un conseil de 11 ou 13 membres,

Le bureau permanent doit être composé de membres de chaque sexe.

### **Ses compétences**

L'expédition des affaires d'administration courantes

Les marchés

Les sanctions disciplinaires

L'autorité sur le directeur financier pour la tenue de la comptabilité

Rapport de planification et évaluation

Arrêt du projet de budget initial provisoire

Organigramme et Comité de direction

Désignation des « faisant fonction »

Compétences facultatives



## **Le comité spécial**

### **Sa composition**

Pour chaque comité spécial, le nombre de membres est fixé par le conseil. Chaque comité ne peut toutefois, le président inclus, compter moins de 4 membres pour un conseil de 11 membres.

Les comités spéciaux comprennent des membres de sexe différent.

### **Sa compétence**

Le conseil peut constituer en son sein des comités spéciaux auxquels il peut déléguer des attributions bien définies. Toutefois, aucun comité spécial ne peut être constitué aussi longtemps qu'un comité spécial du service social n'est pas créé.

Ce comité aura pour compétence d'accorder les aides aux personnes et familles prévues aux articles 57 à 60 L.O et la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale.

### **Jean-Phillipe Biegs n'est ni membre du bureau permanent ni membre du comité spécial du service social**

Le CPAS de Visé est en charge de la politique sociale menée sur le territoire de Visé :

- Octroi des aides sociales et du revenu d'intégration sociale (RIS);
- Actions de réinsertion et plan de cohésion sociale;
- Gestion de différents services : Centre des Jeunes de Cheratte-Bas, Maison de Quartier "Ma Campagne", Laver Social;
- Gestion de la Maison de Repos et de Soin Clairefontaine...

Nous y reviendrons !

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site de l'Union des Villes et Communes Wallonnes: <https://uvcw.be/cpas>



*Les coordonnées du CPAS de Visé:*

*Rue de la Chinstrée 2*

*4600 Visé*

*+32 (0) 4 374 93 40*

*officiel.cpas-vise@cpasvise.be*

*https://cpasvise.be/*

*Permanences sociales :*

*Tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h00*



# Echos du Conseil Communal

## 9 septembre 2025



En effet, qui dit vacances dit absence de Conseil Communal durant les mois de juillet et d'août.

Un ordre du jour assez simple et des dossiers clairs.

Notre attention s'est surtout portée sur un dossier:

### **Création d'un parking Rue Collinet à Petit-Lanaye**

Dans le cadre de la passerelle himalayenne, la Ville de Visé a décidé d'aménager un terre plein en un parking.

Etant donné que celui-ci aura pour but d'attirer les touristes et autres utilisateurs des sentiers, notre conseillère a demandé que celui-ci ne servent pas uniquement aux propriétaires des jets ski et qu'une logique de stationnement soit mise en place.



# **Suivi des dossiers**

## **1. Commission Bien-être animal**

Lors du conseil communal de janvier, et suite aux problèmes rencontrés avec l'utilisation des feux d'artifices par rapport aux animaux, Delphine avait demandé que la Commission du Bien-être animal soit réunie rapidement afin que des solutions soient discutées avant le réveillon 2026 et l'échevin s'y était engagé.

Nous sommes à deux mois des fêtes de fin d'année et nous pouvons nous demander si celle-ci aura bien lieu ... A suivre !

## **2. SAREC - Enlèvements des déchets (Quai des Fermettes)**

Lors du Conseil Communal du 24 mars 2025, nous avons interpellé le Collège Communal sur le suivi de ce dossier:

“Au vu de la problématique des PFAS, qui aggrave le risque pour tous mais qui explique sans doute que les déchets sont toujours là et des engagements de juillet 2023, le Collège a-t-il l'intention d'intervenir auprès de la Région Wallonne pour que ces déchets contaminés aux PFAS soient enlevés dans les délais les plus courts ? Et peut-il nous communiquer les informations en sa possession ?”

Depuis cette interpellation, nous avons appris que le Port Autonome de Liège (PAL) avait répondu à un courrier de la Ville.

En date du 11 juin 2025, Delphine a interpellé Xavier Malmendier pour savoir s'il avait reçu une réponse de la SPAQUE ou du SPW, voici sa réponse:

“Nous n'avons reçu à ce jour aucun retour de la Spaque à ce sujet.

*De ce que nous savons (dixit X. Malmendier), les budgets sont bien mobilisés à la Région (via la Spaque) pour la dépollution du site. Seules les hirondelles de rivages empêchent pour l'instant le début des travaux.”*

En date du 24 août, Delphine a de nouveau interpellé Xavier Malmendier, qui lui a confirmé avoir reçu un courrier de la Spaque, celle-ci botte en touche:

“*Elle doit voir comment rendre cette évacuation compatible avec la réglementation relative aux aides d'état ainsi que dans les limites budgétaires maîtrisés*”

En ce qui concerne les nids d'hirondelles, le SPW a fait le nécessaire et le mur à nids d'hirondelles a été construit

Nous allons continuer à suivre ce dossier et surtout à vous tenir au courant.



# La vie au sein de Visons Demain



## Remise des CEB

Félicitations à tous les élèves mais surtout à Benjamin, le fils de notre conseiller de l'Action Sociale



## Fête nationale



# La vie au sein de Visons Demain

22 juillet - Fête à Devant le-Pont

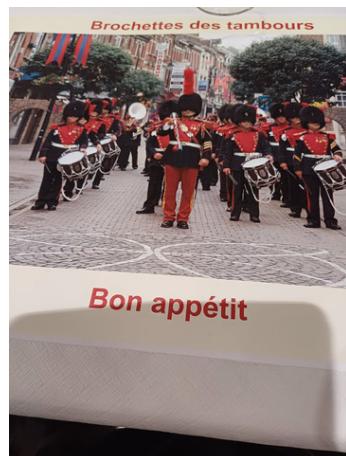


26 juillet - Beau Vélo de Ravel



# La vie au sein de Visons Demain

## 2 août - Souper des Tambours des Arquebusiers



## 19 août - Commémoration en souvenir du Pilote E.E. Manisson à Lanaye



# La vie au sein de Visons Demain

**23 août - Garden Party du Bifana à Lanaye**



**7 septembre - Porte ouverte "Mon Pot'Agé s'expose"**  
**Cheratte Hauteur**



# La vie au sein de Visons Demain

13 septembre - Nourrir Visé



13 septembre - Souper Oberbayern - Fête de la Prihielle



Et encore plus...



**N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, de vos questions et rediffusez cette newsletter autour de vous.**

N'hésitez pas à nous contacter, à nous faire part des sujets locaux qui vous préoccupent:

Par email: visonsdemain.vise@gmail.com

Par téléphone via Delphine Crémers au 0472/69.86.47

Vous pouvez également nous suivre via nos différents canaux de communication:

**Notre site internet:**

**<https://visonsdemaincom.wordpress.com/>**



**Nos réseaux sociaux**

<https://www.facebook.com/VisonsDemain>

<https://www.instagram.com/visonsdemain/>



**MERCI POUR VOTRE ATTENTION ET  
À BIENTÔT.**

*Si vous recevez ce courriel, c'est que vous nous avez transmis vos données personnelles et votre adresse mail.*

*Nous garantissons la confidentialité de ces données.*

*Vous pouvez à tout moment vous désinscrire de cette newsletter en nous envoyant un petit mot à l'adresse visonsdemain.vise@gmail.com*

